Commune de ARS SUR MOSELLE

ANNEXES DU PLU

Servitudes d'utilité publique relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

0 250 m

Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
26/11/2025	Mise à jour	AP	26/11/2025	
Maison de la Métropole 1 place du parlement de Metz CS 30353 57011 Metz Cedex 1				

EUROMÉTROPOLE METZ

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales

- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations

EL3 - Servitudes de halage et de marchepied - Non représentée / Cours d'eau concerné : Moselle

EL7 - Servitudes d'alignement- Non représenté

PT1 - Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques

PT2 - Servitudes de protection contre les obstacles

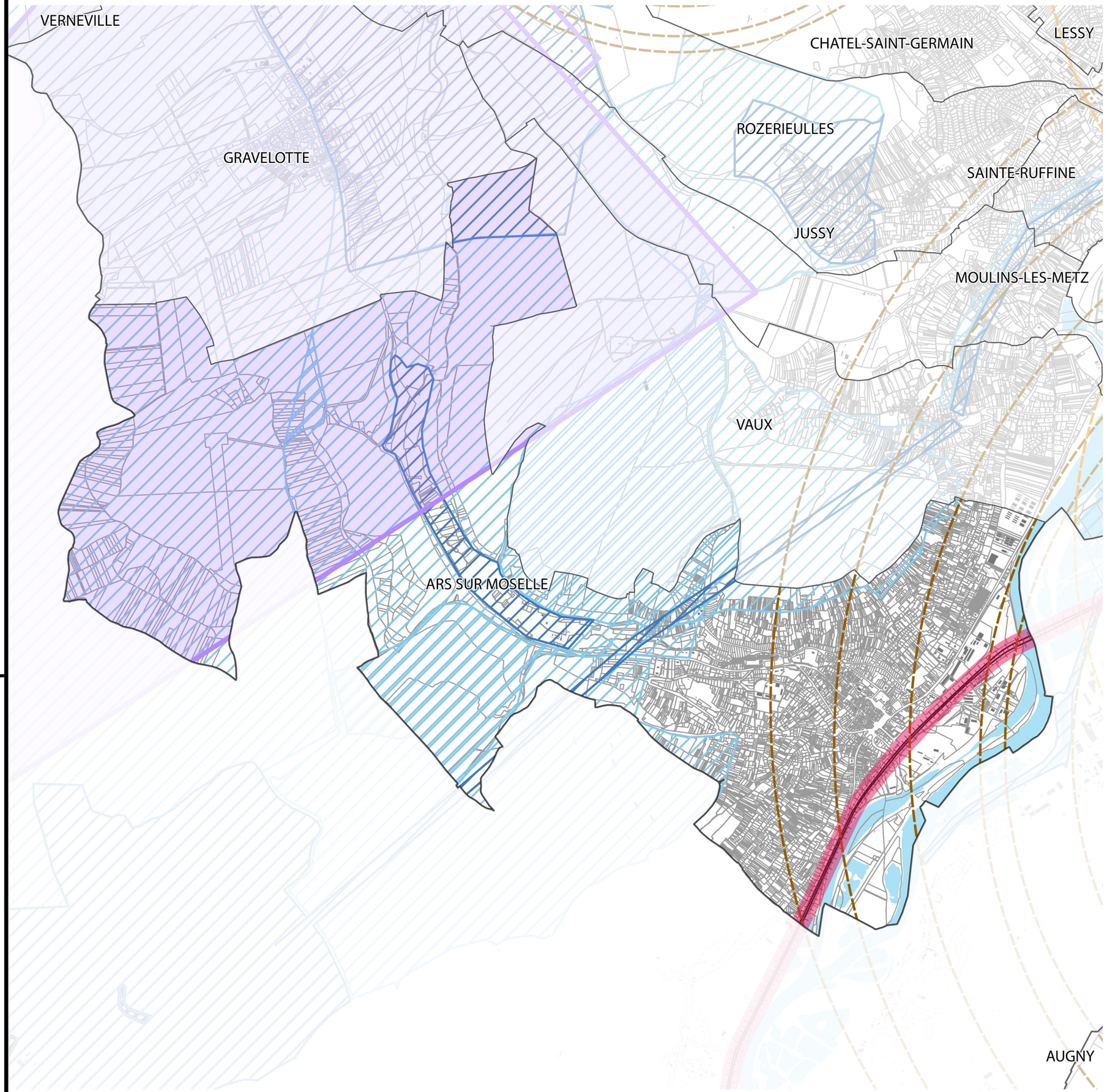
PT3 - Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques - Données non communiquées par le concessionnaire

T1 - Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer

T4 - Non représentées, déduites des servitudes T5

T5 - Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne,servitudes de dégagement

A9 - Zone Agricole Protégée (ZAP) sur la commune de Mey



Commune de ARS SUR MOSELLE

ANNEXES DU PLU

Servitudes d'utilité publique relatives à la conservation du patrimoine

0 250 m

Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
26/11/2025	Mise à jour	AP	26/11/2025	
Maison de la Métropole 1 place du parlement de Metz CS 30353 57011 Metz Cedex 1				

EUROMÉTROPOLE METZ

AC1 - Servitudes de protection des Monuments Historiques classés et inscrits

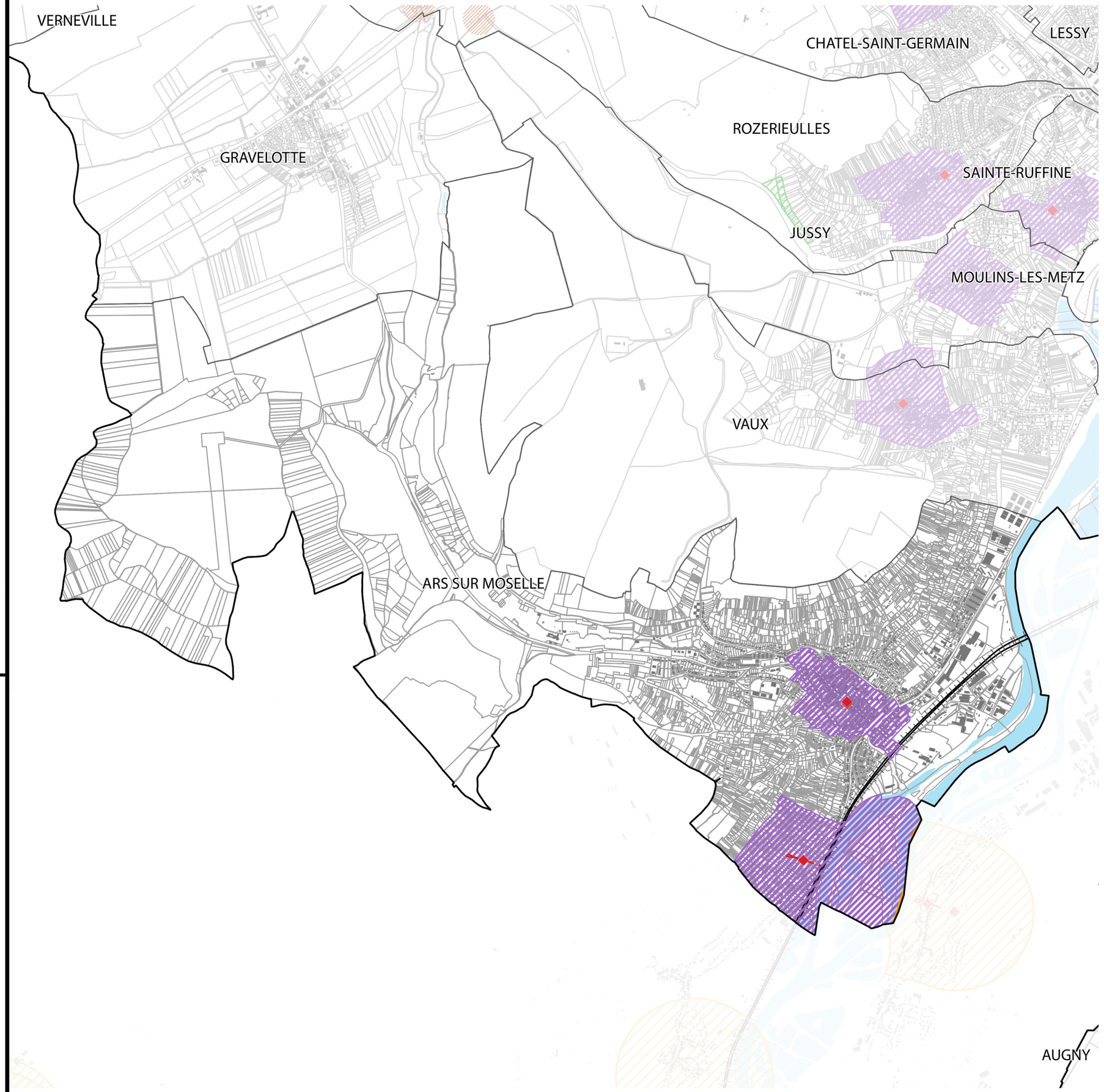
- Monuments Historiques
- Immeuble classé ou inscrit
- Périmètre délimité des abords
- Périmètre de protection des Monuments Historiques

AC2 - Servitudes de protection des Sites et monuments naturels

AC4 - Servitudes relatives aux Sites Patrimoniaux Remarquables (ex Z.P.P.A.U.P)

INT1- Servitudes au voisinage des cimetières frappant les terrains non bâtis

INT1Guerre - Zone de protection de 100 mètres autour des cimetières et monuments (cf. convention franco-allemande)



Commune de ARS SUR MOSELLE

ANNEXES DU PLU

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

0 250 m

Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
26/11/2025	Mise à jour	AP	26/11/2025	
Maison de la Métropole 1 place du parlement de Metz CS 30353 57011 Metz Cedex 1				-

EUROMÉTROPOLE METZ

AR6 - Servitudes aux abords des champs de tir

EL2 - Servitudes en zones submersibles de la Moselle valant plan de prévention des risques naturels prévisibles

I1 - Servitudes relatives à la maitrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz

- I1 - Air Liquide - Tracé à titre indicatif, données non transmises par le concessionnaire
- TRAPIL - Tracé à titre indicatif, données non transmises par le concessionnaire
- I1 - GRTGaz - Tracé à titre indicatif, données non transmises par le concessionnaire
- GRDF

I3 - Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques

- Canalisation (GRTGaz)
- Station (GRTGaz)
- Canalisation (TRAPIL) - Tracé à titre indicatif, données non transmises par le concessionnaire

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

- Câble électrique (RTE)
- Poste électrique (ENEDIS)
- Câble électrique (ENEDIS)
- Câbles (URM)
- INF0 - Canalisation Air Liquide

PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention des risques miniers (PPRM)

- Inondations
- Inondations et mouvements de terrain
- Miniers
- Mouvements de terrain

PM2 - Servitudes relatives aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique

